Vieillir en sécurité : bricoler sans danger

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **22 (1992)**

Heft 5

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Vieillir en sécurité

Jeanne Chassot

Bricoler sans danger

Bricoleur passionné, on a aménagé un petit atelier ou un coin bien à soi où ranger outils et produits.
Bricoleur plus occasionnel, on se rend compte que bricoler soi-même économise de l'argent.
Repeindre une pièce ou juste un cadre de fenêtre, remplacer un papier peint, poser un petit tapis, fabriquer un meuble, ou tout bonnement planter un clou, c'est du bricolage. Et, le printemps venant, on peut ouvrir les fenêtres et profiter de rajeunir ou nettoyer la maison. Oui, mais... Comme pour le jardinage, les outils de bricolage n'en sont plus toujours vraiment. Les centres de «do it yourself» croulent sous l'avalanche des appareils toujours plus perfectionnés, des produits plus performants, à vrai dire de professionnels. Tel qui n'a jamais réussi à planter un clou sans se taper sur les doigts se procure la dernière perceuse à percussion. Aïe!
Selon les statistiques, ce sont évidemment les retraités hommes qui sont victimes d'accidents de bricolage. Ces accidents sont dus en priorité aux appareils. Viennent aussi les éclats, les brûlures, les intoxications...
Alors voici, résumés, les bons conseils du BPA.
Vêtements (mais oui...): Mettez des vêtements ajustés au corps (ou une combinaison de professionnel), enlevez vos bagues et ayez de bonnes chaussures antidérapantes (pas de vieilles pantoufles...)
Atelier (ou coin): doit avoir une aération suffisante, un sol sec et plat. Un très bon éclairage. Veillez à ce que les petits enfants qui vous regardent peut-être soient à bonne distance des éclats.
Tous ces conseils résultent d'observations d'accidents types chez des retraités.
Nez, yeux, oreilles: se protègent, même si vous n'en aviez pas l'habitude, essayez lunettes spéciales, masques, cache-oreilles. On s'y fait vite. Le masque ne vous protège pas des vapeurs toxiques. Mettre également des gants spéciaux.
Outillage électrique: perceuses, scies circulaires ou sauteuses, ponceuses doivent être maniées avec précaution en suivant scrupuleusement le mode d'emploi (à conserver tous ensemble dans un classeur!). Attention, si vous changez de marques ou de modèles, aux réflexes acquis précédemment. Vérifiez les câbles après chaque utilisation. Rangez les outils au sec. Un disjoncteur de protection à courant de défaut vous préservera des accidents. Serrez les pièces dans un étau pour avoir les mains libres. Avant de brancher, vérifiez s'il est en position d'arrêt.
Rappelons enfin que certains travaux d'installations électriques sont légalement interdits aux amateurs et doivent être faits par des installateurs agréés. Informez-vous.
Tout appareil qui vous paraît «suspect» doit être contrôlé par votre vendeur.

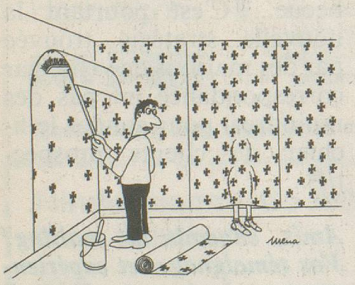

Sans paroles. Dessin de Mena Cosmopress-Genève.

Toxiques et autres

Les vernis et les colles actuels, tout comme les peintures sont toxiques, le plus souvent. Les vapeurs, qui se concentrent au niveau du sol, dans la cave peuvent provoquer des accidents lors de l'allumage d'un interrupteur ou d'une cigarette. Le saviez-vous?
Conservez vos produits dans leur emballage d'origine, pas dans des emballages de produits alimentaires... respectez le mode d'emploi et de conservation.
La maison, la pièce ou l'atelier doivent être bien aérés.
Enfin rappelons que de gros désastres arrivent avec des chalumeaux utilisés près de matières volatiles...
On ne met bien sûr pas ses restes de produits dans l'évier ou les WC! Il faut les rapporter au centre de ramassage, chez le marchand ou le droguiste.

Une bonne idée

Même si vous achetez ensuite vos outils ailleurs, il vaut la peine de regarder le nouvel étiquetage de la Migros pour information. Cela vous aidera dans votre choix. En effet ce distributeur propose deux gammes: hobby line (rouge) pour amateurs/débutants et top line (gris) pour chevronnés/professionnels.
Enfin les associations de consommateurs proposent des tests comparatifs d'outils tenant compte de tous les critères intéressants de choix. Un bon livre peut aussi vous aider à éviter des erreurs. ■

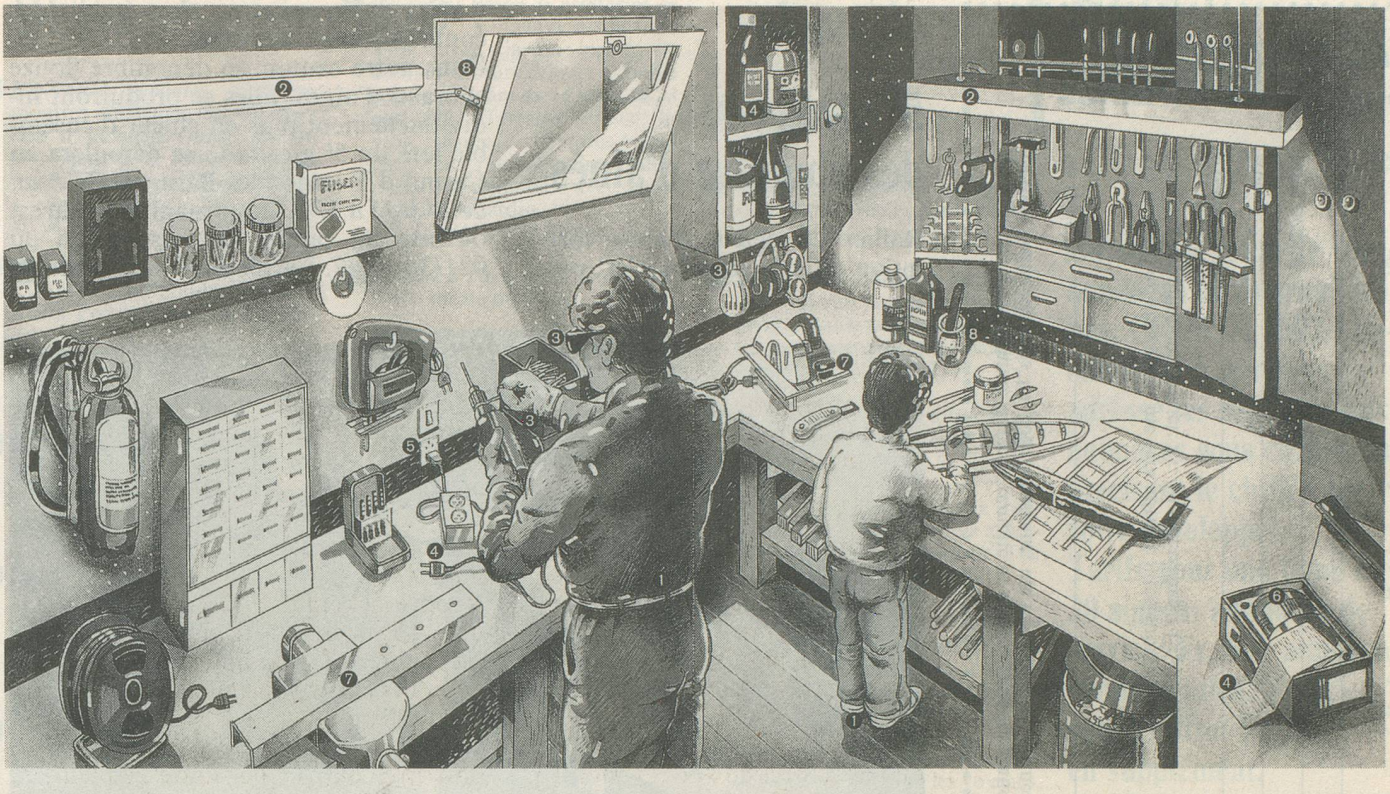

1. Portez des chaussures à semelles en caoutchouc et des vêtements ajustés au corps.

2. Votre place de travail doit être bien éclairée.

3. Assurez votre sécurité par des lunettes, gants et masques de protection.

4. Lisez le mode d'emploi et les instructions pour la sécurité. Installez des interrupteurs de protection à courant de défaut lorsque vous utilisez des appareils électriques.

5. Seul un installateur agréé a le droit d'exécuter des installations électriques.

6. Toute réparation d'appareil électrique doit être effectuée par le spécialiste.

7. Servez-vous des dispositifs de protection et des poignées prévus à l'appareil. Serrez les pièces à travailler dans un étau.

8. Ne laissez jamais traîner de substances dangereuses. Les peintures, dissolvants, etc... peuvent produire des vapeurs nocives. Veillez à une bonne aération.

Une idée originale pour aborder le 3e âge

LA RÉSIDENCE CHEVILLARDE

Indépendance:	Chacun dispose de son appartement personnel.
Sécurité:	Encadrement médico-social léger. Permanence 24 h sur 24.
Situation:	Situé sur la commune de Chêne-Bougeries, à quelques minutes d'un petit centre commercial et du tram 12.
Animation:	Création et participation active à des activités culturelles et de loisirs.
Restauration:	Restaurant ouvert au public, sans contrainte pour les résidents, avec possibilité de repas de qualité à des prix raisonnables.
Paricipation:	Société coopérative d'habitation où chaque membre est concerné par la bonne marche de la Résidence.
Renseignements:	**Direction** **Résidence La Chevillarde,** **1208 Genève** **Tél. 022/786 71 75**